



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-PAMPHILE

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Adoption du rapport financier 2025

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi des Cités et Villes*,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Alexandra Dupont, greffière-trésorière de la Municipalité Ville de Saint-Pamphile à l'effet :

QUE le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur pour l'année 2025 seront déposés à la séance du conseil du 1^{er} juin 2026 à 19 h 30.

Donné à Saint-Pamphile, ce 29^e jour de mai 2026.

Alexandra Dupont

Alexandra Dupont, Directrice générale Greffière-Trésorière